



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU JEUDI 03 NOVEMBRE 2022**

Présidence : Bruno Nestor AZÉROT

Date de convocation : 27 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 20

Nombre d'élus présents pour ce point : 14

Nombre de procuration : 0

Extrait n°BC-11-2022/221

Objet : Ajournement de l'examen de demandes de subvention des associations dans le cadre du développement social.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruno Nestor AZÉROT, Frédéric BUVAL, Thierry MARÉCHAL, Maurice BONTÉ, Annick COMIER, Chantal MAIGNAN, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON.

Arrivés en cours de séance : Sainte-Rose CAKIN, Félix ISMAIN.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Christian RAPHA, Jean-Baptiste ROTSEN, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Joseph PÉRASTE.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant les demandes de subvention effectuées par les associations dans le cadre du développement social ;

Considérant les avis des membres de la commission mixte Subventions-Finances réunis le 05 octobre 2022 ;

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article 1 :**

D'ajourner les demandes de subventions suivantes :

Porteur du projet	Intitulé du projet	Financement demandé	Observations
SPORT ÉQUILIBRE	Aide à l'embauche d'éducateurs sportifs pour la Maison Sport Santé du Nord MAISON SPORT SANTE DU NORD	30 000,00 €	Ajourné aux motifs suivants : - Financement et aide à l'embauche inéligible - Repréciser le projet ainsi que les dépenses à financer
URSIEA	Fonctionnement	10 000,00 €	Ajourné au motif suivant : - Reformuler la demande en précisant les actions proposées aux bénéficiaires du territoire

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 14

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 25 novembre 2022

Le Président

Bruno Nestor AZÉROT

